

## PRÉPARATION ESTIVALE 2023 À L'EXAMEN D'ENTRÉE AU CRFPA

### PLANNING PRÉVISIONNEL

Dernière mise à jour : 03/03/2023

***Le présent planning est communiqué à titre purement indicatif. Il est encore susceptible, à ce stade, d'être modifié de façon substantielle !***

Les activités affichées sur fond bleu font partie exclusivement de la formule Renforcée et ne sont donc pas accessibles aux étudiants ayant choisi la formule Essentielle.

<b>Deux à six semaines après votre inscription(*)</b>	Expédition des manuels de cours conçus par l'IEJ pour préparer les épreuves de droit des obligations, de spécialité et de procédure du CRFPA <i>(*) Les étudiants s'étant inscrits au moins trois semaines avant la publication de la 5<sup>e</sup> édition de nos manuels recevront les manuels dès leur publication, les autres les recevront deux à six semaines après leur inscription.</i>
<b>Lundi 15 mai</b>	Mise en ligne du programme de révision pour chaque matière
<b>Mercredi 14 juin</b>	Ouverture de la plateforme pédagogique de la prépa d'été
<b>Jeudi 15 juin</b>	Accès à toutes les vidéos de cours de la prépa CRFPA annuelle de l'IEJ (pour les étudiants extérieurs à l'IEJ de Paris 1)
<b>Jeudi 15 juin de 14h à 15h</b>	Présentation du programme de la prépa et conseils pour préparer l'examen pendant l'été, séance de questions/réponses
<b>Jeudi 15 juin de 15h30 à 17h</b>	Conférence de méthodologie du cas pratique
<b>Vendredi 16 juin de 14h à 18h</b>	Conférence de méthodologie note de synthèse
<b>Du samedi 17 au vendredi 23 juin</b>	Galops d'essai n° 1 (GE1) : ces premiers galops ont pour finalité de vous permettre de faire un bilan de votre niveau, tant sur le fond que sur la méthode, au début de la préparation et ainsi d'identifier vos points faibles sur lesquels vous devrez axer votre travail de préparation. Nous vous

	<p>conseillons donc, dans la mesure du possible, de composer dans les conditions réelles d'examen, raison pour laquelle nous n'avons prévu aucune autre activité pédagogique au cours de cette semaine afin que vous puissiez vous concentrer sur ces épreuves et, si vous le souhaitez, suivre le calendrier officiel des épreuves : lundi (note de synthèse), mardi (obligations), mercredi (spécialité) et vendredi (procédure). La fatigue accumulée au fil des épreuves est aussi un élément qu'il faut apprendre à gérer.</p>
<b>Mercredi 21 juin</b>	Mise en ligne du fascicule de révision au format PDF (fondé sur les manuels de cours et synchronisé avec les galops thématiques n <sup>os</sup> 2 à 7 et avec les séminaires de révision) et synthétisant l'actualité des douze derniers mois
<b>Lundi 26 juin de 9h à 12h et de 14h à 16h30</b>	Conférence d'actualisation en droit des obligations (5h30)
<b>Mardi 27 juin de 9h à 12h et de 14h à 16h30</b>	Conférence d'actualisation en droit des obligations (5h30)
<b>Mercredi 28 juin de 9h à 12h30</b>	Conférence d'actualisation en droit des obligations (3h30)
<b>Jeudi 29 juin de 9h à 12h30</b>	Conférence d'actualisation en droit des obligations (3h30)
<b>Vendredi 30 juin de 9h à 13h</b>	Conférences d'actualisation des matières de spécialité (4h)
<b>Lundi 3 juillet de 9h à 13h</b>	Conférences d'actualisation des matières de spécialité (4h)
<b>Mardi 4 juillet de 9h à 12h</b>	Conférences d'actualisation des matières de procédure (3h)
<b>Mercredi 5 juillet de 9h à 12h</b>	Conférences d'actualisation des matières de procédure (3h)
<b>Jeudi 6 juillet de 9h à 12h</b>	Conférence de méthodologie-correction du GE1 de note de synthèse (3h)
<b>Jeudi 6 juillet de 14h à 16h</b>	Conférence de méthodologie-correction du GE1 de droit des obligations (2h)
<b>Vendredi 7 juillet de 10h à 12h</b>	Conférence de méthodologie-correction du GE1 de l'épreuve de spécialité (2h)
<b>Vendredi 7 juillet de 14h à 16h</b>	Conférence de méthodologie-correction du GE1 de l'épreuve de procédure (2h)
<b>Du samedi 8 au vendredi 14 juillet</b>	Galops d'essai n° 2 (GE2) (n'oubliez pas, chaque semaine, en plus des galops, de réviser en autonomie les parties des manuels de cours signalées dans les programmes de révision ; si vous avez des questions, vous pouvez utiliser les forums à votre disposition et les étudiants inscrits à la formule Renforcée

	peuvent, en outre, profiter des séminaires pour poser leurs questions ; n'hésitez pas à prendre de l'avance en commençant vos révisions dès réception des manuels, car les programmes des différentes épreuves sont vastes et denses). <u>Portez attention à l'heure limite de dépôt des copies.</u>
<b>Du samedi 15 au vendredi 21 juillet</b>	Galops d'essai n° 3 (GE3)
<b>Du lundi 17 au mercredi 19 juillet</b>	Séminaires de révision n° 1 (portant sur le programme de la semaine 1 de révision et sur le corrigé du GE2)
<b>Du samedi 22 au vendredi 28 juillet</b>	Galops d'essai n° 4 (GE4)
<b>Du lundi 24 au mercredi 26 juillet</b>	Séminaires de révision n° 2 (portant sur le programme de la semaine 2 de révision et sur le corrigé du GE3)
<b>Du samedi 29 juillet au vendredi 4 août</b>	Galops d'essai n° 5 (GE5)
<b>Du lundi 31 juillet au mercredi 2 août</b>	Séminaires de révision n° 3 (portant sur le programme de la semaine 3 de révision et sur le corrigé du GE4)
<b>Du samedi 5 au vendredi 11 août</b>	Galops d'essai n° 6 (GE6)
<b>Du lundi 7 au mercredi 9 août</b>	Séminaires de révision n° 4 (portant sur le programme de la semaine 4 de révision et sur le corrigé du GE5)
<b>Du samedi 12 au vendredi 18 août</b>	Galops d'essai n° 7 (GE7)
<b>Lundi 14 août, mercredi 16 et jeudi 17 août</b>	Séminaires de révision n° 5 (portant sur le programme de la semaine 5 de révision et sur le corrigé du GE6)
<b>Du samedi 19 au vendredi 25 août</b>	Galop d'essai n° 8 dans toutes les matières (GE 8)
<b>Du lundi 21 août au mercredi 23 août</b>	Séminaires de révision n° 6 (portant sur le corrigé du GE7)
<b>Du samedi 1<sup>er</sup> juillet au jeudi 31 août</b>	Possibilité de poser vos questions aux enseignants sur les forums pendant toute la durée de la prépa (à partir de la fin des conférences d'actualisation et jusqu'à quelques jours avant le début des épreuves)